collège
Antoine de St-Exupéry
académie
Nantes
éducation
nationale

13,avenue de l'Europe
Belleville Sur Vie
B.P.32
85170 BELLEVIGNY

☎ 02.51.41.04.04

BELLEVILLE SUR VIE, le 10 JUILLET 2019

REGLEMENT DE CONSULTATION

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur
Collège Antoine de Saint-Exupéry 0851435y
13 avenue de l'Europe BP 32 Belleville-sur-Vie 85170 Bellevigny
Représenté par Madame Esther QUIRICONI, Principale
Comptable assignataire : Mme N'Dieme NAULLEAU

Aricle 2 – Nature du marché
Marché à Procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du code de la commande publique.

Article 3 – Objet du marché
Le marché a pour objet la réalisation des prestations de transport, d'hébergement et de visites sur place lors d'un voyage scolaire en Espagne. Projet de Séjour Culturel et linguistique en Catalogne.

Nombre prévisionnel d'élèves et d'accompagnateurs : 50 élèves niveau 3ème + ou – 5/6 et 4 accompagnateurs

Mode de transport : car – bus – métro (si besoin pour immobilisation du car)

Hébergement souhaité : Familles pour les élèves et les professeurs. L'impact des temps de trajet est à prendre en compte.

Restauration : l'intégralité des repas de la journée doit être prévu (petit-déjeuner, déjeuner et dîner).
L'offre devra tenir compte des régimes alimentaires éventuels.

Assurance : la souscription assurance annulation devrait être intégrée à la proposition

DATE : semaine 14 de l'année civile 2020 - du 30 mars au 3 avril 2020

Le collège se réserve le droit de négocier.

PROGRAMME DETAILLE – ensemble des transports, hébergements, visites et repas doivent être inclus ainsi que les prestations induites.

Souhaits de visites et d'activités à respecter au maximum

- Figueras : teatro museo de Dali

- Calaqués : visite de la ville et de la maison de Dali

- Barcelone :
  parque Güel,
  la Sagrada Familia (visite guidée)
  la casa Batlo

- Tarragone
  Visite guidée avec guide conférencier de la ville incluant le site Romain, l'amphithéâtre
  Mercado (rencontre avec les commerçants du marché et questionnaire sur les produits les ingrédients de la paëlla)
  Atelier tapas ou paëlla
  Atelier Castellers

- Reus : centre Gaudi

- Le delta de l'Ebre : découverte à vélo avec guide

Prévoir les visites guidées si possible avec un guide parlant français.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres visites et activités peuvent être proposées en complément.

Répartition dans les familles 2 élèves par famille idéal / 3 maxi.

L'articulation des visites et leur placement dans le planning devra également être étudié afin d'obtenir les meilleurs coûts ainsi que des temps de déplacement les plus faibles possibles.
Une bonne répartition des visites est attendue (pas de journée sur-chargée ou l'inverse).

Article 8 – Notification et conclusion du marché
La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site http://web.aji-france.com vaudra notification du marché au candidat retenu.

Le candidat retenu devra fournir (art R2143-3 du code de la commande publique) :

→ Une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir (l'entreprise ne doit pas être en redressement judiciaire).

→ Une attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard du code du travail

→ L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes

→ Une attestation sur l'honneur que l'entretien de la "flotte" est conforme à la réglementation en vigueur

→ Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile autocariste pour la période considérée

→ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que l'entreprise a satisfait aux obligations fiscales et sociales

→ Une copie de l'inscription au registre du commerce
Ou une attestation globale justifiée.

Le présent marché sera ensuite conclu par la signature d'un contrat entre l'établissement et le voyagiste.

Article 9 – Modalités de paiement

Le règlement sera effectué par mandat administratif.
Des acomptes peuvent être versés dans la limite de 70% du montant total de la prestation.
Le solde sera versé lors de la remise des documents de voyage sur présentation d'une facture.
Les factures devront comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- La référence au présent marché,
- La référence du contrat,
- Le numéro de compte bancaire/postal du titulaire (BIC/IBAN)

Et seront déposées sur le portail Chorus.

La Principale,

E. QUIRICONI

La qualité des prestations et notamment le transport et l'hébergement est souhaité et ce au meilleur prix. La sélection du candidat se fera à 60% sur le prix et à 40% sur la qualité des prestations. L'un ne doit pas être négligé au profit de l'autre.

Les propositions concernant les modalités d'organisation du voyage sont les bienvenues.

Dans la mesure du possible, l'offre doit prévoir une prestation "tout compris" afin de limiter au maximum les frais que les participants auront à engager eux-mêmes sur place.
Dans le cas où certaine dépenses resteraient néanmoins à leur charge, l'offre doit en dresser une liste précise (entrées de musée, visite guidées ou autres). Cette solution n'est pas à privilégier.

Article 4 – Assurance
Les candidats doivent justifier d'une assurance tous risques, contractée auprès d'une compagnie agréée, les garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux biens liés à l'exécution de la prestation.
En cas d'existence d'une franchise, cette dernière est à la charge intégrale du candidat.

Article 5 – Contenu, présentation et date limite d'envoi des offres

- Présentation des offres : l'ensemble des prestations proposées devra répondre aux dispositions légales en vigueur, notamment au regard du code du tourisme
- Contenu des offres : les offres devront prendre la forme d'un devis détaillé, en langue française, présentant un descriptif précis des différentes prestations (transport, hébergement, visites)
- L'offre doit également faire apparaître le prix de base par élève, la part des accompagnateurs et le budget global du voyage
- Date limite d'envoi des offres : les offres devront être transmises au plus tard le . Le dépôt des offres se fait sur le site AJI.

Article 6 – Critères utilisés pour la sélection des offres

Prix :	60%
Qualité des prestations, du service et respect du programme	40%

Article 7 – Validité des offres
Les candidats sont tenus par leurs offres à compter de la date limite de dépôt des offres et jusqu'au paiement du solde.